# AMENDEMENTS AU DOSSIER PLU synthèse cartographique par secteur de la commune

Zone A - Zone Agricole vouée au développement des exploitations agri Zone Ap - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux paysage Zone Acor - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux environn Zone N - Zone Naturelle Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme) Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme) Ligne électrique Haute Tension Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U Monument Historique inscrit à l'inventaire supplémentaire	ers nementaux
Zone Ap - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux paysage  Zone Acor - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux environn  Zone N - Zone Naturelle  Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides  Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine  Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	ers nementaux
Zone Ap - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux paysage  Zone Acor - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux environn  Zone N - Zone Naturelle  Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides  Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine  Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'Urbanisme)	ers nementaux
Zone Acor - Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux environn  Zone N - Zone Naturelle  Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides  Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine  Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	ementaux
Zone Nzh - Zone Naturelle  Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides  Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine  Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
Zone Nzh - Zone Naturelle de préservation des zones humides  Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine  Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	e et des noyaux anciens des hameaux
Zone Ua - Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	e et des noyaux anciens des hameaux
Zone Ub - Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat  Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	e et des noyaux anciens des hameaux
Zone Uz - Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales  Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
Secteurs présentant un risque de retrait-gonflement des argiles  Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
Espaces Boises Classes (L.113-1 Code de l'Urbanisme)  Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
Périmètre de proximité des lignes électriques Haute Tension  Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
Boisements Protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)  Ligne électrique Haute Tension  Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
<ul> <li>Ligne électrique Haute Tension</li> <li>Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U</li> </ul>	
• Canalisation de gaz GRDF (tracé indicatif - se reporter aux Servitudes d'U	
★ Monument Historique inscrit à l'inventaire supplémentaire	tilité Publique)

## **DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES**

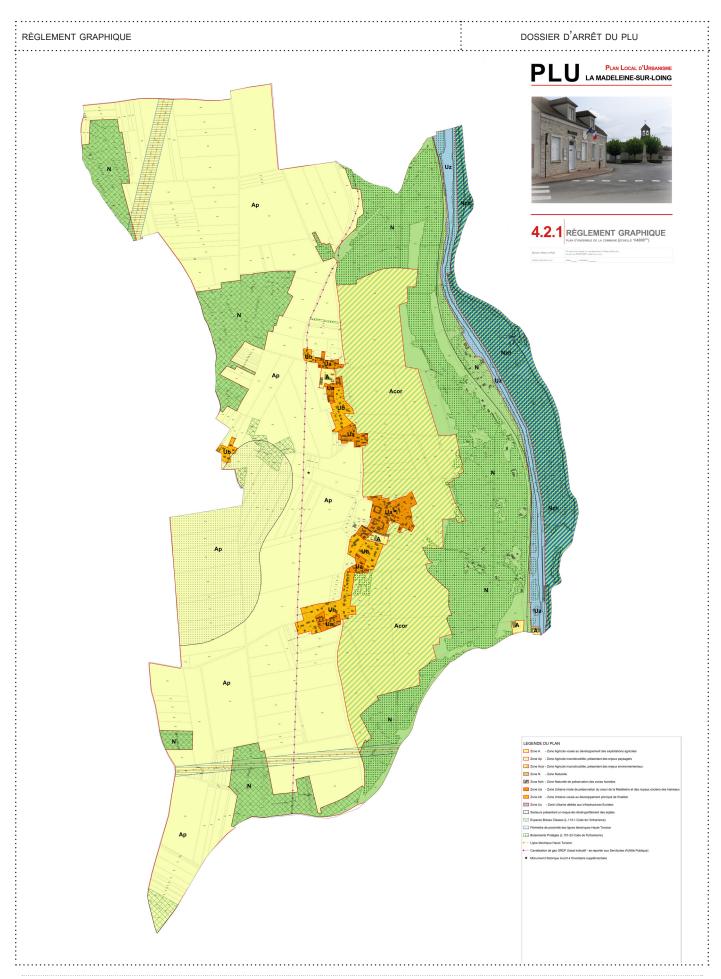
- Zone A Zone Agricole vouée au développement des exploitations agricoles
- Zone Ap Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux paysagers
- Zone Acor Zone Agricole inconstructible, présentant des enjeux environnementaux
- Zone N Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj Zone Naturelle de préservation des jardins
- Zone Nzh Zone Naturelle de préservation des zones humides
- Zone Ua Zone Urbaine mixte de préservation du coeur de la Madeleine et des noyaux anciens des hameaux
- Zone Ub Zone Urbaine vouée au développement principal de l'habitat
- Zone Uz Zone Urbaine dédiée aux infrastructures fluviales

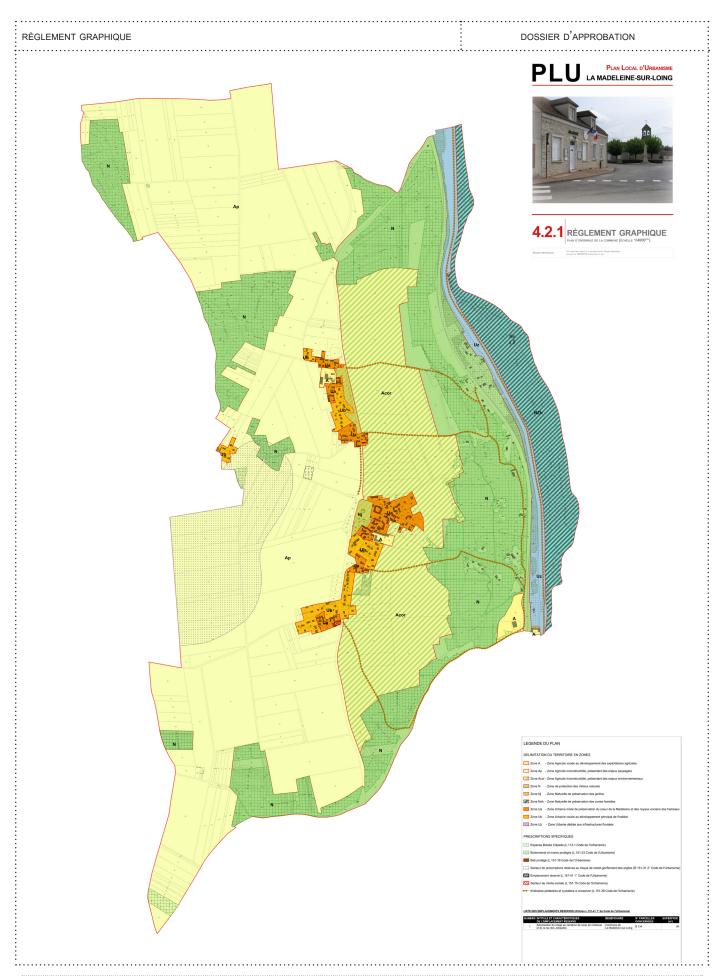
#### PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

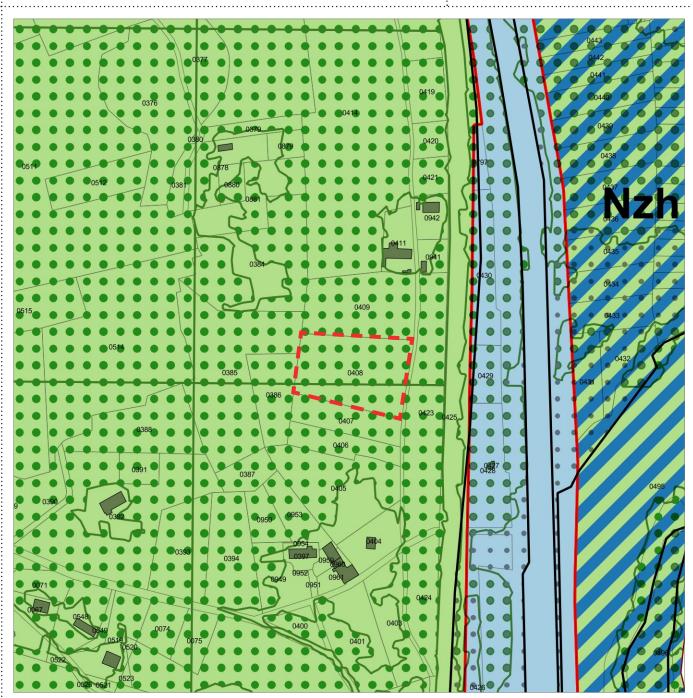
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 Code de l'Urbanisme)
- Boisements et mares protégés (L.151-23 Code de l'Urbanisme)
- Bati protégé (L.151-19 Code de l'Urbanisme)
- Secteur de prescriptions relatives au risque de retrait-gonflement des argiles (R.151-31 2° Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 1° Code de l'Urbanisme)
- Secteur de mixite sociale (L.151-15 Code de l'Urbanisme)
- Itinéraires pédestres et cyclables à conserver (L.151-38 Code de l'Urbanisme)

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (Articles L.151-41 1° du Code de l'Urbanisme)

NUMERO	INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	N° PARCELLES CONCERNEES	SUPERFICIE (m²)
1	Sécurisation du virage au carrefour de route de Corbeval et de la rue des Jonquilles	Commune de La Madeleine-sur-Loing	B 134	95







## DEMANDE DE MME MANOLITA GIL

Inscrire la parcelle n°408 comme constructible



#### MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX DEMANDES PARTICULIÈRES

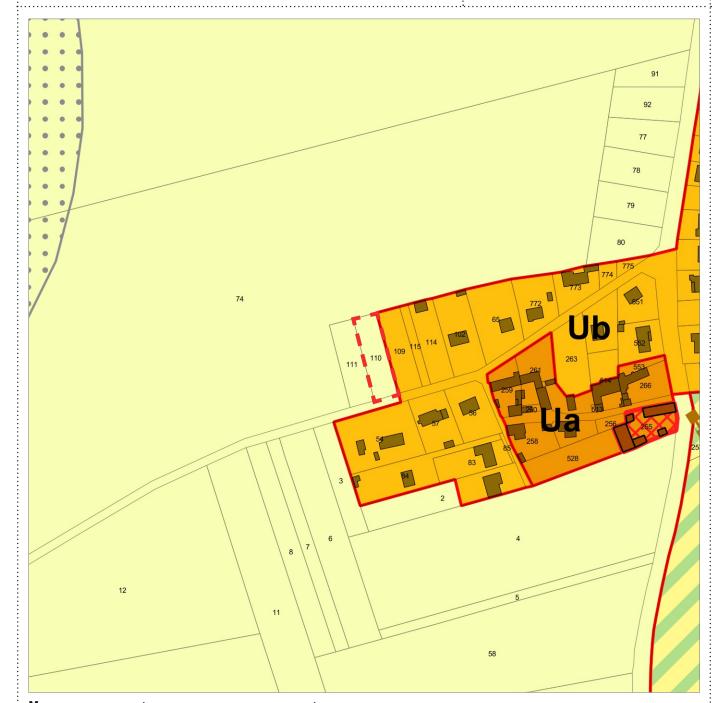
• la parcelle n°408 est maintenue en zone N.

## MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX REMARQUES GÉNÉRALES (HABITANTS, PPA)

- les espaces forestiers présentant un intérêt écologique, sylvicole ou paysager ne sont plus inscrits en «boisements protégés» et sont classés en Espaces Boisés Classés (EBC)
- Les espaces EBC sont réalignés aux boisements constatés
- · Les boisements protégés se limitent aux ensembles arborés de la vallée du Loing.
- · Les itinéraires pédestres et cyclables à conserver sont rajoutés au règlement graphique

### DEMANDE DE MME CORINNE GILLE

• Inscrire la parcelle n°110 en zone constructible

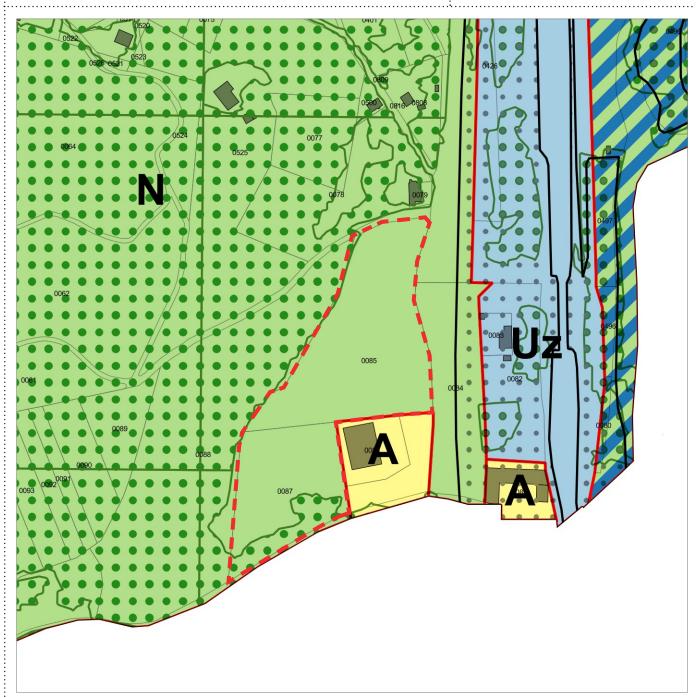


# MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX DEMANDES PARTICULIÈRES

la parcelle n°110 est maintenue en zone Ap

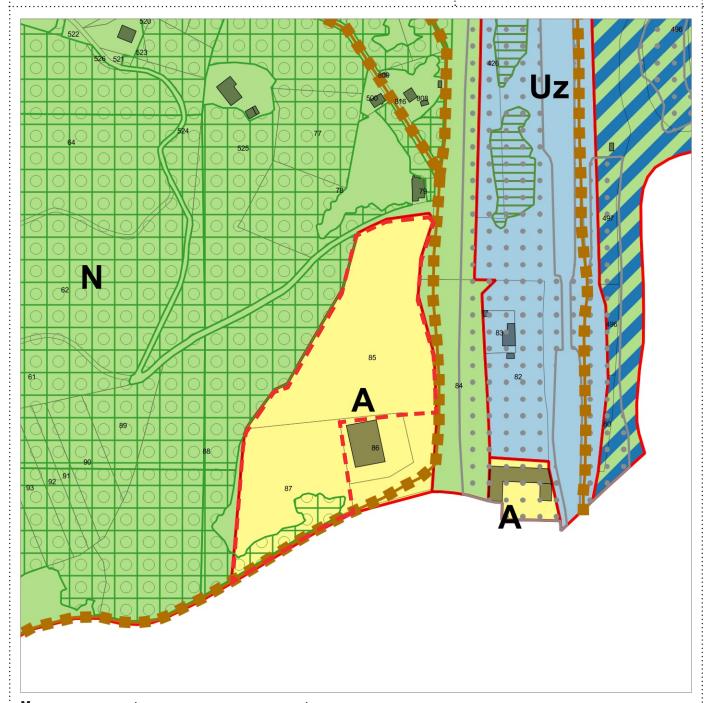
## MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX REMARQUES GÉNÉRALES (HABITANTS, PPA)

- un périmètre de mixité sociale est ajoutée sur un ensemble bâti vacant et en ruine,
- les servitudes d'utilité publique (notamment les tracés de canalisation de gaz) sont supprimées du règlement graphique.



### DEMANDE DE M. STÉPHANE DUFLOCQ

• Classer en zone A ou Acor les parcelles n°0085 et 0087



# Modifications apportées suite aux demandes particulières

les parcelles 85 et 87 sont inscrites en zones A

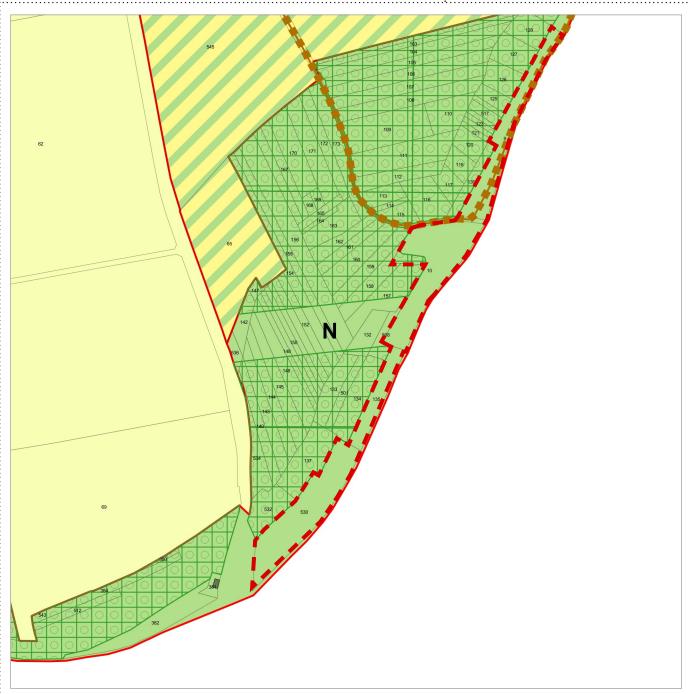
## MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX REMARQUES GÉNÉRALES (HABITANTS, PPA)

• les voies et tracés de lignes électriques sont retirés des espaces boisés classés.



# Demande de M. stéphane Duflocq, de Mme Cécile Duflocq

• Classer en zones Acor les parcelles n°0530, 0135, 0009, 0010, 0099, 0100



#### MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX DEMANDES PARTICULIÈRES

• les parcelles mentionnées sont maintenues en zone N (Cf. explications dans la notice explicative).

#### MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX REMARQUES GÉNÉRALES (HABITANTS, PPA)

- les espaces forestiers présentant un intérêt écologique, sylvicole ou paysager ne sont plus inscrits en «boisements protégés» et sont classés en Espaces Boisés Classés (EBC),
- · Les espaces EBC sont réalignés aux boisements constatés,
- · les voies et tracés de lignes électriques sont retirés des espaces boisés classés,
- les servitudes d'utilité publique (notamment les tracés de canalisation de gaz) sont supprimées du règlement graphique
- Les itinéraires pédestres et cyclables à conserver sont rajoutés au règlement graphique.